



CM 15/2578

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 5 JUIN 2008**

**PRESENTS : Mmes Isabelle MATHIEU, Dominique LEGRAND, Eliane GRENARD, Véronique BEAUD,
Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Claude PERRIER-CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre ACKERMANN, Gérard BARUT, Philippe MERMET, Jean-Paul ANTONIOLI, Jean-François COURT, Jean-Marc GRENINGUEY, Christian DAVID, Jean-Yves COMBY, Emile MARNAT, Raphaël PERRIN, Patrick GINI, Nicolas GINDRE**

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Mme Claudie PILLARD (pouvoir à M. PERRIN)

EXCUSE : M. Anthony HAREL

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.
Le quorum est atteint.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Bernard FELLMANN, comme secrétaire de séance.

Le président passe ensuite à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2008 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2008.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2008.

2) DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU :

Lors de la réunion du 30 avril 2008, le conseil communautaire a délégué au bureau les pouvoirs suivants :

- règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux
- décider des emprunts déjà inscrits au budget

Pour que cette délégation soit légale, il faut fixer le montant maximum pour ces deux délégations.

Après en délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité de déléguer au bureau :

.../...

- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux pour un montant maximum de 15 000,00 €
- De décider des emprunts déjà inscrits au budget pour un montant maximum de 150 000 €.

3) DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL :

Suite à la fixation des indemnités des élus, il est nécessaire de faire une décision modificative n° 2 du budget général, à savoir :

Cte 6531 'indemnités des élus' + 7 400,00 €
Cte 6288 'autres services extérieurs' - 7 400,00 €

Le conseil communautaire approuve par 21 voix pour et une abstention (M. GINDRE) cette décision modificative n°2.

4) BILAN DES JEUX DES NEIGES 2008 :

Chaque délégué a reçu un bilan des jeux des neiges 2008, qui se sont déroulés du 10 au 21 mars 2008. Suite à l'étude de ce document, un débat s'instaure :

Pour Monsieur Jean-Yves COMBY, il faut réfléchir sur le principe de l'action, l'idée que cette manifestation est une action de promotion, et que les sponsors ne peuvent pas clairement afficher leur publicité.

Monsieur Philippe MERMET pense qu'il faudrait davantage solliciter les enfants des écoles qui ne pratiquent pas le ski en hiver, comme les écoles du bas Jura.

Monsieur François CASAGRANDE est surpris de la participation du SMDT, vu ces difficultés financières.
Monsieur Robert DROMARD est étonné de la participation de la ville de SAINT-CLAUDE.

Monsieur Claude PERRIER-CORNET pense qu'il faut augmenter la participation demandée à chaque enfant et solliciter les autres communautés de communes pour un effort de participation au moins au même titre que la communauté de communes des Hautes-Combes.

Monsieur Raphaël PERRIN propose que le Président rencontre les autres présidents des communautés de communes pour qu'il prenne conscience de la problématique de ce dossier.

Après en avoir délibéré, il est décidé que la commission animation culturelle et sportive réfléchisse pour l'évolution de cette manifestation. Monsieur Philippe MERMET est chargé de 'piloter' cette action.
Il est rappelé que les écoles préparent pour l'année scolaire 2008-2009, leur programme pédagogique en juin.

5) BILAN ANIMATION COUNTRY :

Le 24 février 2008 à 18 heures à la salle des Dolines s'est déroulé une animation country avec démonstration de danse, initiation et un duo guitare chant. Chaque délégué a reçu un bilan de cette manifestation.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reconduire cette manifestation en 2009 si la troupe est d'accord.

6) BILAN DE LA DESCENTE DE LA COMBE A LA CHEVRE :

La descente de la combe à la chèvre s'est déroulée le samedi 29 mars 2008 à Lajoux, chaque délégué a reçu un bilan de cette manifestation.

Monsieur Philippe MERMET propose de soumettre à l'assemblée une autre organisation de cette manifestation.

7) BILAN DU MARCHÉ FRANC-COMTOIS :

Le marché franc-comtois s'est déroulé le vendredi 29 février 2008 de 10 heures à 19 heures 30 à la salle des Dolines aux Moussières. Chaque délégué a reçu un bilan de ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reconduire ce marché le vendredi 27 février 2009 et autorise à l'unanimité le Président à encaisser 232,00 € sous forme de dons.

8) JOURNÉE DE SOLIDARITÉ :

La loi n°2008-351 du 16 avril 2008 précise les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité. L'accord peut prévoir : soit le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai, soit supprimer un jour de RTT, soit toute autre modalité permettant le travail de sept heures supplémentaires soit 1607 heures annuelles au lieu de 1600 précédemment à l'exclusion cependant des jours de congé annuel.

La commission du personnel qui s'est réunie le 21 mai 2008 propose que les agents travaillent un jour de plus suivant leur convenance (en définitive les 7 heures seraient prises sur les heures à récupérer.).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide par 19 voix pour une abstention (M. PERRIER-CORNET) et une voix contre (M. FELLMANN) que la journée de solidarité pour les agents de la communauté de Communes sera prise sur les heures à récupérer.

9) DOSSIER ORDURES MÉNAGÈRES :

La commission ordures ménagères s'est réunie le mercredi 28 mai 2008, et Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN a présenté un résumé de cette commission à l'assemblée.

La Commission a étudié toutes les demandes de réclamations ainsi que tous les titres non payés. A la suite de cette étude, il s'avère qu'il faudrait procéder à des annulations suite soit à des cessations d'activité, décès ou déménagement pour un montant de 1 329,64 €.

.../...

Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN propose de faire un article dans le prochain bulletin 'd'une combe à l'autre' pour expliquer le bien fondé de la redevance des ordures ménagères par rapport à la taxe et pour sensibiliser la population pour le paiement de cette taxe.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire une annulation pour un montant total de 1 329,64 €. Et retient la proposition de M. ACKERMANN de faire un article 'ordures ménagères' dans le prochain bulletin d'une combe à l'autre.

10) ACHAT D'ARMOIRE FRIGORIFIQUE POUR LA SALLE DES DOLINES :

Un des frigos de la salle des Dolines est endommagé, il y aurait donc lieu de procéder à son remplacement.

Des devis ont été demandés à différentes sociétés, à savoir :

Société BBFC équipement hôtelier route de Pont d'Ain RN n°5 01 250 Montagnat : 1 901,64 € TTC

Société Portigliatti et Fils SA 23, rue du marché 39200 Saint-Claude : 1 818,00 € TTC

Société INOXAN 194, rue de la République 39400 MOREZ : 1 398,12 € TTC

Il est proposé de retenir la société INOXAN pour un montant TTC de 1398,12 € TTC, par contre il a été prévu au budget primitif 2008, une dépense de 1000 €, il y aurait donc lieu de rajouter par une décision modificative une dépense de 400,00 €.

Monsieur Robert DROMARD demande qu'un devis soit demandé à M. DEFRADAS à Lajoux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide de solliciter un devis à M. DEFRADAS et de charger le Président de prendre le devis le moins cher et autorise le Président à inscrire sur la décision modificative n°2 une dépense d'investissement de 400,00 €.

11) ACHAT DE TONDEUSE POUR LE SITE DU REPLAN :

Les associations entretiennent le site du Replan, par convention. Or ces associations ont besoin d'une tondeuse.

Le garage Blanc 35, route de Montépile 39310 Septmoncel propose une tondeuse professionnelle de 19,5 CV pour un montant HT de 3 051,00 € soit 3648,00 € TTC.

Motoculture Verrière 01210 Verrière présente un modèle pour une tondeuse 17 CV pour un montant TTC de 3 900,00 €

ETS VANOTTI 39370 Montmorot présente une tondeuse de 12,5 CV sans ramassage pour un montant TTC de 2 999,00 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à acheter une tondeuse pour mettre à dispositions des associations pour l'entretien du site du Replan, sachant que ce matériel sera propriété de la communauté de communes des Hautes-Combes.

Le conseil communautaire retient à l'unanimité la proposition du garage blanc à Septmoncel pour un modèle de 19,5 CV pour un montant TTC de 3 648,00 € et autorise à l'unanimité le Président à inscrire cette dépense dans la décision modificative n°2 en section d'investissement.

.../...

12) ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LES MOUSSIERES :

L'ordinateur des Moussières commence à vieillir et il paraît nécessaire d'acheter un autre ordinateur.

Les devis sont les suivants :

- ordimédia, 4 rue Gambetta 39200 Saint-Claude : pour un montant TTC de 827,00 €
- Conforma 38, route de Lyon 39200 Saint-Claude: pour un montant TTC de 799,51 €
- Cibl Informatique Avenue Jean Moulin 39000 Lons-Le-Saunier pour un montant de 1 622,97 € TTC.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acheter un ordinateur pour le site des Moussières et retient à l'unanimité la proposition de ordimédia 4, rue Gambetta 39200 Saint-Claude pour un montant TTC de 827,00 €.

Ce choix est arrêté pour cette société surtout pour la maintenance.

13) ACHAT DE BUREAU :

Suite aux élections des nouveaux délégués, Monsieur Emile MARNAT, Président du SMDT souhaiterait un bureau au siège du SMDT à Lajoux. Monsieur GINDRE propose de donner à Monsieur MARNAT, le bureau mis à disposition de la directrice et d'acheter un autre bureau à la directrice.

Le prix d'un bureau avec un caisson s'élèvent à la somme de 934,00 € HT soit 1 117,06 € TTC.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acheter un bureau à MOREZ-BUREAU 144, rue de la république 39400 MOREZ pour un montant TTC de 1 117,06 € et autorise le Président à inscrire cette somme dans la décision modificative n°2, section d'investissement.

14) FIXATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES A DESTINATION DES ADOLESCENTS POUR L'ETE 2008 :

Comme chaque année, la communauté de communes des Hautes-Combes va organiser des loisirs éducatifs pour les adolescents des Hautes-combes pour les vacances d'été 2008. Différentes activités culturelles et sportives seront proposées sur le territoire des Hautes-Combes. Le tarif proposé pour l'été 2008 est : 5,50 € pour une demi-journée et 10,50 € pour une journée. En 2007, le tarif était de 5,00 € pour une demi-journée et 10,00 € pour une journée.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le tarif pour les activités à destination des adolescents pour l'été 2008 à 5,50 € pour une demi-journée et 10,50 € pour une journée.

15) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Il serait opportun en cas de besoin d'autoriser le Président à ester en justice, de choisir l'avocat de son choix et de représenter la communauté de communes dans toutes les actions en justice et en contentieux.

.../...

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré autorise par 20 voix pour et une abstention (M. PERRIN) le Président à ester en justice en cas de besoin, de choisir l'avocat de son choix et de représenter la communauté de communes dans toutes les actions en justice et en contentieux.

16) DESIGNATION D'UNE COMMISSION POUR LA MISE EN PLACE DU SIG :

SIG : Système Informatique géographique

Le 13 février 2008, le conseil communautaire a décidé de numériser le cadastre de la communauté de communes en liaison avec le SIDEC qui a une convention avec la DGI du Jura pour cette opération sur l'ensemble du territoire du Département.

Il y aurait donc lieu de désigner une commission pour travailler sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne la commission du SIG de la façon suivante :

- M. Nicolas GINDRE
- M. Claude PERRIER-CORNET
- M. Bernard FELLMANN
- M. Jean-Yves COMBY
- M. Jean-Marc GRENINGUEY
- M. Raphaël PERRIN

17) INFORMATION SUR LA REUNION PAYS :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le schéma d'orientation de l'intercommunalité en juin 2006, incitait les communautés de communes du Jura à se regrouper.

Pour le haut-jura, Monsieur le Préfet avait fait les propositions suivantes :

- regroupement de la communauté de communes de Jura-Sud et du Plateau du Lizon
- regroupement de la communauté de communes de Val de Bienne et des Hautes-Combes
- regroupement de la communauté de communes ARCADE et la Grandvallière en intégrant la commune de la Mouille
- la communauté de communes de la station des quatre villages

Vu la demande du Préfet, le pays a décidé de réfléchir sur cette problématique et à de demander au cabinet d'étude KLOFFER de faire une étude pour le regroupement des sept communautés de communes. Ce cabinet a fait plusieurs scénarii et a étudié les compétences et l'incidence financière au niveau de la DGF.

Il a proposé les solutions suivantes :

- un regroupement à 7 communautés de communes
- un regroupement avec Jura-Sud, Val de Bienne, et le Plateau du Lizon
- Un groupement avec les Hautes-Combes, la station des Rousses, Arcade et la Grandvallière.

Jura-Sud, Val de Bienne et le Plateau du Lizon se sont déjà rencontrés et ont proposé à la communauté de Communes des Hautes-combes d'être associée à leur travail pour un rapprochement éventuel.

Mardi 10 juin 2008, Monsieur GINDRE rencontrera M. François GODIN, Président de la Communauté de communes de la station des Rousses pour les propositions de rapprochement avec la station des Rousses.

Monsieur Raphaël PERRIN demande un rapprochement de communautés de communes pour quoi faire et qu'est-ce qui est cohérent en terme de territoire.

Monsieur Raphaël PERRIN donne son opinion, il est pour un regroupement à 7 car les sept communautés de communes ont le même problème et les communautés de communes pourraient travailler sur la problématique tourisme dans son ensemble.

Monsieur Claude PERRIER-CORNET demande que deviendra le pays dans l'hypothèse de la fusion à 7.

Monsieur Nicolas GINDRE répond que le pays n'a pas d'autonomie financière, il est rattaché au PNR et ses revenus sont la contribution des communautés de communes et d'autres collectivités dans le cadre de la charte pays. En cas de fusion à 7, le pays se transformera en communauté de communes.

A noter, que le pays est un établissement structurant sur territoire même s'il n'y a pas de fusion à 7.

Pour Monsieur François CASAGRANDE la fusion des Hautes-Combes avec Val de Bienne, Le Plateau du Lizon et Val de Bienne pourrait être un attrait touristique pour les 3 communautés de communes.

Monsieur Nicolas GINDRE transmettra à chaque maire une photocopie des scénarii proposés par le cabinet KLOFFER.

Pour information, La commission pays a proposé de rencontrer collectivement Monsieur le Sous-Préfet le mardi 10 juin 2008 à 18 heures 30 dans le cadre d'une réunion pays, où il sera évoqué avec le cabinet KLOFFER les différents scénarii possibles de regroupements.

Chaque délégué est invité à réfléchir sur le rapprochement de la communauté de Communes des Hautes-combes avec tels ou tels autres communautés.

18) AFFAIRES DIVERSES :

A) Fréquentation des bureaux de postes :

Il a été distribué à chaque délégué la fréquentation des bureaux de postes intercommunaux du mois d'avril 2008.

B) Demande de l'amicale sportive des Moussières :

Vu les travaux d'assainissement dans le village des Moussières, l'amicale sportive des Moussières demande pour la fête de la diamantine qui se déroulera le dimanche 6 juillet 2008 :

- l'utilisation du parking des Dolines pour installer 1 tente buvette, 1 tente buffet, 3 tentes repas, un parquet posé au sol, des petits stands de jeux de l'ensemble des associations, une animation fixe de siège élastique avec trampoline
- la friteuse de la salle des Dolines
- la tente des dolines en cas de mauvais temps
- un point d'eau
- une prise électrique 240 W pour la sono et une autre de 380 W pour le refroidissement du camion frigo

Le conseil communautaire donne son accord avec 19 voix pour et deux abstentions (M. GRENINGUEY et Mme BEAUD) pour cette demande à titre gratuit et à caractère exceptionnel.

C) Encaissement d'un chèque :

Lors de l'assemblée Générale de GROUPAMA, une chaise à été cassée, ainsi il a été demandé le prix de la chaise à GROUPAMA soit 162,66 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à encaisser ce chèque.

D) autorisation de mandatement :

Lors de la séance du 20 décembre 2007, il a été décidé que la communauté de communes des Hautes-Combes prendrait en charge les frais de permis de conduire d'un agent technique du SMDT puisque ce personnel fait également du travail pour la communauté de communes des Hautes-Combes.

Le Conseil communautaire autorise le président à mandater la somme correspondant aux frais de permis de conduire d'un agent technique à savoir 1 335,00 € à la société BARNI SARL.

Le conseil communautaire autorise également le président à mandater à l'école de ski la somme de 7 920,00 €, correspondant à la prestation effectuée pour les jeux des neiges par l'école de ski du Haut-Jura.

E) désignation d'un élu pour la sécurité routière :

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Nicolas GINDRE, comme élu qui sera chargé de la sécurité routière pour la communauté de communes des Hautes-combes.

Monsieur Jean-Marc GRENINGUEY demande que soit installé un disjoncteur dans le hall de la salle des Dolines, ainsi qu'une boîte à clef.

Cette demande sera étudiée.

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée le jeudi 3 juillet 2008 à 20 heures.

L'ordre du jour, étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 0 heure

30.

Fait à Lajoux, le 6 juin 2008
Le Président,


Nicolas GINDRE